



PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'AIR LIQUIDE TUNISIE

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'article 25 des statuts, pour vous entretenir des résultats obtenus par votre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2019, soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes et vous tenir informés de la situation de nos affaires.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Contexte économique

L'année 2019 a vu une dégradation des indicateurs macroéconomiques de la Tunisie:

- Un taux de croissance du PIB de 1% contre 2.7% en 2018,
- La production industrielle tunisienne a diminué de 3,1% sur l'ensemble de l'année 2019 par rapport à 2018, principalement en raison de la baisse des performances du secteur de l'énergie, des industries mécaniques et électriques (IME) et celles du raffinage du pétrole.
- En moyenne sur toute l'année 2019, le taux d'inflation s'établit à 6,7% contre 7,3% en 2018. Cette baisse de l'inflation s'explique principalement par « le ralentissement de la croissance des prix des produits alimentaires (+5,8% en décembre 2019) et des transports (+2,2% en décembre 2019) »
- Appréciation du dinar face à l'euro de 7.6% en 2019 et de 6% face au Dollar Américain.

Faits marquants

- Air Liquide Tunisie n'a enregistré aucun accident avec arrêt au cour de l'année 2019,
- Baisse du résultat avant impôt de 11% par rapport à la même période de l'exercice 2018,
- La réussite de l'audit AFAQ de renouvellement conformément aux exigences des versions 2015 de l'ISO 9001 et 14001,
- La réussite de l'audit de certification FSSC 22000 dans sa version 4.1 et extension du périmètre de certification à la production Aligal 1 et sa chaîne de logistique,
- La poursuite des programmes d'efficacité qui ont permis de compenser la hausse des coûts et notamment de l'énergie et des matières premières.

Ventes

Le Chiffre d'Affaires réalisé par votre Société est de 36 597 KDT en hausse de 12% par rapport à celui de 2018.

Le résultat net de votre Société s'établit à 9 533 KDT contre 9 961KDT pour l'exercice précédent, en baisse de 4%.

Messieurs les Commissaires aux Comptes vous feront l'analyse détaillée des différents postes des états financiers au 31 décembre 2019.

Répartition du Capital et des droits de vote

Les principaux actionnaires possédant directement dans ALT plus de 5% de participation et de droits de vote sont :

- Air Liquide International, 59.1%
- La Banque de Tunisie, 17.0%
- La Banque Nationale Agricole, 11.1%

Composition du Groupe et activités

AL Tunisie contrôle les 3 filiales suivantes :

- Air Liquide Tunisie Services (ALTS) est une société anonyme régie par la loi 91-44 du 13 juillet 1991 sur le commerce de distribution. Elle a été créée le 15 juin 1992 avec un capital de 750 000 dinars, détenu à concurrence de 99,992% par Air Liquide Tunisie. Son activité est la commercialisation des gaz industriels et médicaux, de matériel de soudage et de matériel médical.
- Vitalaire est une société à responsabilité limitée au capital de 200 000 dinars divisé en vingt mille parts de dix dinars chacune. Elle a comme activité la vente et la location de matériel de santé à domicile. Le capital de la société est détenu à hauteur de 99.99% par la filiale Air Liquide Tunisie Services.
- Air Liquide SPECNA est une société à responsabilité limitée au capital de 150 000 dinars divisé en mille cinq cents (1 500) parts sociales de cents dinars (100) chacune. La participation de la société Air Liquide Tunisie Services est de 1/3 du capital social de SPECNA. L'activité de la société est la production de gaz spéciaux.

Exposé sur la situation de la société

Le Chiffre d'Affaires réalisé par votre Société est de 36 597 KDT en hausse de 12% par rapport à celui de 2018.

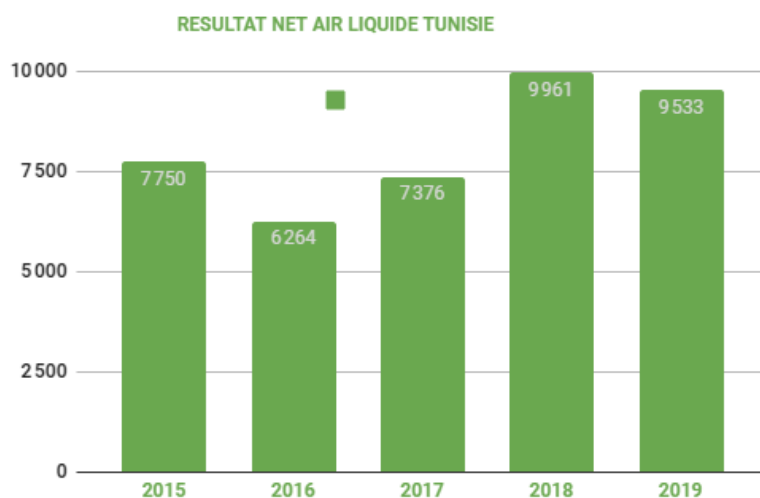
Le résultat net de votre Société s'établit à 9 533 KDT contre 9 961KDT pour l'exercice précédent, en baisse de 11%.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Air Liquide Tunisie s'élève à 100 285 KDT, en hausse de 9.7% par rapport à 2018.

Le chiffre d'affaires consolidé s'analyse de la façon suivante :

- Industriel : (Hors export) 63 501 KDT en hausse de 13.4% :
 - Gaz : 54 494 KDT en hausse de 14.1%
 - Matériel de soudage : 9 007 KDT en hausse de 9.1%
- Santé : (Hors export) : 32 338 KDT en hausse de 1.3% :
 - Gaz : 19 085 KDT en hausse de 15.4%
 - Matériel médical 10 222 KDT en baisse de 25.8%
 - Domicile : 5 062 KDT en hausse de 16.2%.
- Export : 4 447 KDT en hausse de 27.5%.

Evolution des résultats d'AIR LIQUIDE TUNISIE au cours des dernières années



Les ressources humaines du groupe en Tunisie

Au 31/12/2019 le groupe Air Liquide Tunisie comptait 212 personnes dont 53 femmes, soit 25% de l'effectif.

Conformément à la démarche stratégique du groupe pour la mixité, le respect de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a fait l'objet en Tunisie d'actions constantes visant à augmenter de manière significative la part des collaboratrices au sein de l'entreprise. En outre, Air Liquide Tunisie fête chaque année, depuis 12 ans, la Journée mondiale de la femme le 8 mars. Dans cet univers industriel et technique, la Journée de la Femme est l'occasion de reconnaître la valeur de nos collaboratrices.

La politique de rémunération et d'évolution des collaborateurs

La rémunération versée aux collaborateurs est déterminée en fonction du poste occupé, des conditions du marché local, de l'équité interne et de leur performance dans le respect des législations applicables. Elle se compose généralement d'un salaire de base auquel peuvent s'ajouter des éléments de rémunération complémentaires.

La part variable de la rémunération est attribuée à certaines catégories de collaborateurs afin de récompenser leur performance. Celle-ci dépend en principe de plusieurs paramètres tels que les résultats du Groupe, les résultats de l'entité et la performance individuelle, mesurée d'un point de vue à la fois quantitatif et qualitatif. Air Liquide Tunisie encourage ainsi la coopération de chacun et sa contribution aux résultats globaux.

- L'entretien individuel annuel

En 2019, 100% des salariés d'Air Liquide Tunisie ont bénéficié d'un entretien individuel d'évaluation de leur performance avec leur manager.

Cette démarche permet de contribuer au développement des compétences mais aussi d'encourager l'évolution professionnelle des collaborateurs.

- Les entretiens de carrière

La performance des collaborateurs est suivie et mesurée chaque année au cours des entretiens que tout collaborateur doit avoir avec sa hiérarchie, mais aussi au cours des entretiens de carrière qui doivent permettre à chacun d'échanger avec la Direction des

Ressources Humaines locale sur une perspective de développement de carrière à plus long terme.

- La mobilité

Véritable moteur de la croissance du Groupe, Air Liquide encourage la mobilité géographique et professionnelle des collaborateurs dans l'ensemble des pays où il est présent. La mobilité correspond à la capacité et à la volonté d'un collaborateur de changer de métier ou de localisation géographique, dans son pays ou à l'étranger, pour répondre aux besoins de l'entreprise et pour réaliser son développement personnel.

La mobilité permet à l'entreprise de capitaliser sur le savoir-faire développé dans les différents métiers et de diffuser une culture d'entreprise commune. Elle permet également aux collaborateurs de bénéficier d'opportunités de carrière.

Développer les compétences de nos collaborateurs

- L'intégration des salariés

Dans le cadre de sa politique de recrutement, Air Liquide Tunisie accueille chaque année de nouveaux collaborateurs en provenance d'autres sociétés du Groupe ou de l'extérieur. Ces nouveaux embauchés bénéficient d'un programme d'intégration qui repose sur un parcours personnalisé, une journée d'intégration au sein d'un site d'exploitation, des points de situation réguliers et un accès à un espace personnalisé ressources humaines. L'intégration est réalisée non seulement au niveau local mais aussi au niveau du groupe grâce aux formations offertes en e-learning (LMS : Learning Management System) et aux formations organisées par Air Liquide Université.

- La formation

Air Liquide Tunisie porte une attention particulière à l'évolution des compétences et à la formation de ses collaborateurs. La formation fait partie intégrante du développement de l'entreprise. Cette démarche répond à l'exigence de performance de l'entreprise, ce qui permet d'améliorer la satisfaction de ses clients. Elle participe également à la préservation de la santé et de la sécurité des collaborateurs. Air Liquide Tunisie fait notamment bénéficier ses collaborateurs des formations organisées au sein du groupe par Air Liquide Université.

Les actions de formation réalisées en 2019 ont concerné 140 personnes (soit 66% de l'effectif) totalisant 35 heures de formation par personne et par an.

Mesurer et augmenter l'engagement des collaborateurs

L'engagement des collaborateurs, facteur clé de la satisfaction client.

En parallèle du projet **Voice of customer** (la voix du client), Air Liquide a déployé le programme interne My Voice, qui a été testé dans quelques entités du Groupe en 2019, parmi lesquelles Air Liquide Tunisie, désignée en tant que filiale pilote. L'attention portée à l'expérience de l'employé chez Air Liquide est un facteur d'attractivité, de fidélisation et d'épanouissement pour les collaborateurs, et aussi un levier de performance collective, au service d'une ambition : des collaborateurs et des clients satisfaits!

My Voice est un programme de mesure de l'engagement des collaborateurs qui vise à améliorer leur expérience basé sur le même principe que Voice of customer.

L'objectif de My Voice est de recueillir annuellement les retours des collaborateurs pour mieux cerner leurs attentes et construire avec eux des plans d'action adaptés. Ce programme s'inscrit en parfaite cohérence avec la stratégie RH du Groupe, qui repose sur un pilier essentiel : l'engagement des collaborateurs, un catalyseur pour soutenir l'ambition de NEOS!

Concrètement, un court questionnaire d'une vingtaine de questions est envoyé par email à tous les collaborateurs avec la possibilité de laisser des commentaires. Les questions portent entre autres sur la sécurité, l'orientation client, la communication, l'inclusion, l'autonomie, le développement professionnel, la confiance... Les réponses sont totalement anonymes pour assurer une complète liberté de parole. Chaque manager réunit ensuite ses collaborateurs pour identifier ensemble les actions à mettre en place au sein de son département. Pour favoriser cet engagement, Air Liquide veille à offrir à chaque employé une expérience réussie, en privilégiant l'écoute et le dialogue, à toutes les étapes de son parcours dans l'entreprise.

Le projet My Voice a pour objectif de transformer la manière traditionnelle de mesurer l'engagement avec un nouveau type d'enquête (plus courte et plus fréquente), en temps réel avec les résultats dans le mois. Mettre en place une culture de rétroaction en écoutant mieux les employés permettra de mieux comprendre leurs expériences, leurs préoccupations et leurs besoins pour que les employés se sentent entendus et valorisés et booster leur engagement. Cela aura un impact sur les résultats commerciaux tels que la satisfaction client et la rentabilité. Un déploiement mondial est prévu cette année. L'objectif est de couvrir l'ensemble de la population soit environ 65 000 employés. Le questionnaire sera envoyé par la suite chaque année pour mesurer l'impact des actions qui seront déployées et ainsi la progression du taux d'engagement des collaborateurs dans le temps.

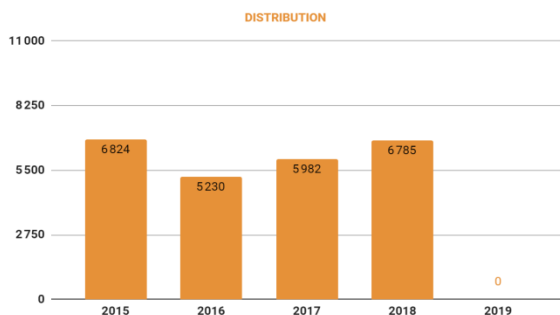
Activités de la société en matière de recherche et de développement

Air Liquide Tunisie bénéficie du savoir faire et du support du groupe en matière de recherche et de développement et a accès à toutes les innovations et nouvelles applications.

Tableau d'évolution des capitaux propres :

Données en dinars tunisiens	Capital Social	Réserves Légales	Autres Réserves	Fonds Social	Subventions d'investissement	Compte Spécial D'investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2018 avant affectation	37 691 950	3 647 610	<0>	27 687	410 555	-	104 030	9 960 515	51 842 347
Réserves légales		121 585						<121 585>	-
Autres réserves									-
Résultats reportés							328 654	<328 654>	-
Fonds Social				370 000				<370 000>	-
Compte Spécial d'Investissement						2 355 725		<2 355 725>	-
Dividendes distribués								<6 784 551>	<6 784 551>
Solde au 31/12/2018 après affectation	37 691 950	3 769 195	<0>	397 687	410 555	2 355 725	432 684	-	45 057 796
Résultat de l'exercice 2019								9 532 861	9 532 861
Autres Variations 2019	2 355 725			<242 590>	113 588	<2 355 725>			<129 002>
Solde au 31/12/2019 avant affectation	40 047 675	3 769 195	<0>	155 097	524 143	-	432 684	9 532 861	54 461 656

Evolution de la distribution des dividendes



Les conditions d'accès à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire désirant prendre part aux Assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

Contrôle Interne et gouvernance

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein d'Air Liquide Tunisie, comme l'ensemble des moyens et procédures visant la maîtrise des activités et de certains facteurs de risque. Ce système s'articule autour de certains principes permettant d'assurer une maîtrise des risques et de garantir la sécurité et l'efficacité de nos opérations.

Le conseil d'administration a la compétence générale pour la gestion de la société, c'est lui qui définit les objectifs et prend les décisions stratégiques en matière économique, financière et technologique. Il peut décider la conclusion de tous les actes qui ne lui sont pas spécialement interdits.

Toutefois, le conseil d'administration ne peut empiéter sur les pouvoirs réservés par la loi aux assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration a un certain nombre de pouvoirs spécifiques, tels que:

- La convocation des assemblées générales;
- La cooptation d'administrateurs;
- La nomination, la révocation et la fixation des rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint;
- L'établissement des états financiers et du rapport de gestion;
- L'autorisation des conventions réglementées

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de deux ans.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, le remplacer pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur. Cette nomination est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Comité permanent d'audit Interne

Dans le cadre de la loi relative au renforcement de la sécurité financière (loi 2005-96 du 18 octobre 2005), le Conseil d'Administration a créé en 2006 un Comité permanent d'Audit. Le Comité d'Audit est composé de trois membres désignés parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au moins une fois par an pour examiner la situation du contrôle

interne de la société (développement du contrôle interne, planification, réalisation et suivi des audits). Les Commissaires aux Comptes sont invités à participer à ces réunions et à communiquer leurs remarques.

Le comité permanent d'audit est chargé de:

Veiller au respect par la Société de la mise en place d'un système performant de contrôle interne de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Assurer le suivi des travaux de contrôle au sein de la société.

Proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes.

Agréer la désignation des auditeurs internes.

Les prises de participation ou les aliénations:

En 2019, Air Liquide Tunisie n'a effectué aucune opération de rachat d'action ni aucune prise de participation.

Evolution des cours de bourse depuis la dernière Assemblée Générale



Rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats:

Selon les statuts de la société (article 34) concernant l'affectation des résultats, « le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre des réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux fixés,
- Les sommes affectées aux réserves constituées en exécution d'une délibération de l'Assemblée Générale,
- Les sommes reportées à nouveau.

Le reliquat est réparti entre les actionnaires. La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social ».

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice soit 9 532 861 DT de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	9 532 861,163
Résultats reportés	432 684,427
Total à répartir	9 965 545,590
Répartition	
Réserves légales	235 572,500
Sous-total 1	9 729 973,090
Sous-total 2	9 729 973,090
Réserve pour réinvestissement	-889 925,000
Fonds Social	-370 000,000
Report à nouveau	-8 470 048,090
Dividendes	0,000
Solde	0,000

APPROBATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Monsieur Jacques Cutayar a informé le Conseil d'Administration de sa décision de démissionner de son mandat d'Administrateur. Le Conseil a accepté sa démission et a remercié Monsieur Jacques Cutayar pour l'intérêt particulier qu'il a porté à Air Liquide Tunisie et pour sa forte contribution au développement de la société.

En application de l'article 16 des statuts de la société, le Conseil d'Administration soumet une résolution pour approuver la cooptation de Monsieur Philippe Martinez en tant qu'Administrateur de la société pour la durée restante du mandat de son prédécesseur. Le mandat de Monsieur Philippe Martinez prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2019.

RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'ADMINISTRATEURS

Les mandats d'Administrateurs de la Banque de Tunisie et de Monsieur Philippe Martinez viennent à échéance lors de cette Assemblée Générale Ordinaire. Ces Administrateurs étant rééligibles, et acceptant le renouvellement de leurs mandats, nous vous proposons une résolution en vue de leur réélection.

Le Conseil propose de renouveler les mandats de la Banque de Tunisie et de Monsieur Philippe Martinez pour une durée de 2 ans.

Nous vous proposons le renouvellement de mandat de la Société Mourad Guellaty et associé représentée par Monsieur Walid Moussa en tant que co-commissaire aux comptes de votre société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022.

Par ailleurs, nous vous demandons de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, incluant ceux revenant aux membres du comité permanent d'audit. Ce montant sera mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Le Conseil soumet enfin à l'Assemblée Générale une résolution relative aux opérations et conventions entrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

1. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Contrat de services conclu le 1^{er} janvier 2019 avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.
La charge totale de l'exercice 2019 relative à cette convention s'est élevée à 661.712 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2019 est de 210.723 Euros, soit l'équivalent de 661.712 DT.

- Contrat de services conclu le 10 juin 2019 avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par votre Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.
La charge totale de l'exercice 2019 relative à cette convention s'est élevée à 160.150 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2019 est de 51.000 Euros, soit l'équivalent de 160.150 DT.
- Contrat de services conclu le 10 décembre 2019 avec la société ALIZENT, autorisé par votre Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la gestion de toutes les données (mesures et alarmes) en provenance des installations en clientèle et ce à travers la solution Mutualized GTIS. Les services fournis sont l'hébergement sécurisé, le support utilisateur clé, la maintenance logicielle corrective et l'alarme de routage SMS.
La charge totale de l'exercice 2019 relative à cette convention s'est élevée à 39.639 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2019 est de 2.421 DT.
- La convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie auprès de la Banque de Tunisie conclue en date du 25 décembre 2019. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services S.A a émis un billet de trésorerie, où il y aura un seul et unique souscripteur Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant total de 27.000.000 DT, pour une durée de 30 jours et moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation.
Ladite convention a été entérinée lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 avril 2020.
Les produits financiers de l'exercice 2019 relatifs à cette convention se sont élevés à 41.722 DT.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par votre assemblée générale, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les opérations réalisées en 2019 au titre de ces conventions sont présentées ci-après :

- La convention de compte courant actionnaire conclue avec la société Air Liquide Tunisie Services SA en date du 1^{er} octobre 2018 et autorisée par votre Conseil d'Administration du 30 novembre 2018. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie S.A s'engage à verser des avances à la société Air Liquide Tunisie Services afin de lui permettre de financer ses besoins de trésorerie et de renforcer ses capitaux. Les avances consenties seront rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 8%.
Le montant total des avances versées par Air Liquide Tunisie s'élève au 31 décembre 2019 à 1.500.000 DT et les intérêts constatés en 2019 sont de 837.678 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 179.769 DT TTC.
- Contrat de licence de technologie conclu avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1^{er} janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.

La charge relative à l'exercice 2019 au titre de cette convention s'est élevée à 2.379.136 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 6.281.760DT.

- Contrat de licence de marques conclu le 28 mai 1998 avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'Administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%.

La charge relative à l'exercice 2019 au titre de cette convention s'est élevée à 250.611 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 661.746DT.

- Location à la société Air Liquide Specna des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de BorjCedria pour une durée de dix ans à partir du 1^{er} décembre 2010. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 40.000 dinars hors taxes payable trimestriellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'Administration du 21 avril 2011.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2019 au titre de cette convention s'est élevé à 51.252 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 61.789 DT TTC.

- Convention de fournitures et de services conclue avec la société Air Liquide Tunisie Services SA en date du 2 août 1993 telle que modifiée par les avenants du 1er janvier 2012, du 06 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisées respectivement par votre Conseil d'Administration du 17 décembre 1993, du 19 Novembre 2012, du 17 Avril 2015 et du 12 Avril 2016 portant sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique.

Le montant total facturé en 2019 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 10.444.064 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 12.428.437 DT TTC.

- Convention de crédit fournisseur conclue le 1^{er} décembre 2006 avec la société Air Liquide Tunisie Services SA et autorisée par votre Conseil d'Administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total facturé à la société Air Liquide Tunisie Services SA en 2019 au titre de cette convention s'est élevé à 1.457.344 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 1.734.239 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 06 octobre 2014, une convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Specna autorisée par votre Conseil d'administration du 17 avril 2015 portant sur :
 - La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie SA de l'unité de production FLOXFILL, et

- La fourniture de prestations par Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière.

Le montant total facturé en 2019 à la société Air Liquide Specna s'est élevé à 539.808 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 3.076.531 DT TTC.

- Contrat de prestation de services informatiques intra-groupe conclu le 1^{er} février 2018 avec la société Air Liquide SA avec entrée en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2017, autorisé par votre Conseil d'Administration du 29 mars 2018, ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.

Le montant total facturé à la société Air Liquide SA en 2019 au titre de cette convention s'est élevé à 60.426 Euros, soit 189.750 DT.

- Avenant conclu le 1^{er} avril 2017 et autorisé par votre Conseil d'Administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1^{er} juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'Administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 euros hors taxes indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 euros hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel. Aucune facturation n'a eu lieu en 2019 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc.

Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 157.126 Euros, soit 493.407 dinars.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- a) *Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :*

- La rémunération du Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 s'est élevée à 606.557 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction.
- La société a alloué en 2019, des jetons de présence au profit des administrateurs résidents d'un montant total de 40.000 dinars.
- La société a alloué en 2019, des jetons de présence au profit des membres résidents du comité d'audit d'un montant total de 10.000 DT.

- b) *Les obligations et engagements de la société Air Liquide Tunisie SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en DT) :*

Rubrique	D.G		PCA		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Salaires	530 057	112 710	-	-	-	-
Avantages à court terme	76 500	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	20 000	20 000	30 000	30 000
Total	606 557	112 710	20 000	20 000	30 000	30 000

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Mesdames et Messieurs Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, conformément à la loi et aux statuts de notre société, à l'effet de soumettre à votre délibération un projet d'augmentation du capital de votre Société.

Dans le cadre d'une optimisation fiscale, votre société a réalisé, au cours de 2019, des investissements exonérés à hauteur de 889 925 DT.

A cet effet, et pour nous permettre de nous conformer à la réglementation en vigueur, nous vous proposons de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 889 925DT au moyen de l'incorporation au capital de 889 925DT provenant des « réserves pour réinvestissements exonérés » après affectation des résultats de 2019.

Cette augmentation de capital serait réalisée par la création corrélative de 35 597 actions de 25 DT chacune, attribuées gratuitement à raison d'une action nouvelle pour quarante cinq (45) actions anciennes avec jouissance au 1er janvier 2020.

En vue d'assurer un bouclage exact de l'augmentation du capital tout en préservant l'équité entre les actionnaires, Air Liquide Tunisie s'engage à acheter quarante deux (42) droits d'attribution de l'action Air Liquide Tunisie en vue de leur annulation.

En conséquence, nous vous demandons de donner au Président de votre Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour remplir toutes formalités et prendre toutes mesures en vue de la réalisation matérielle et comptable de l'opération d'augmentation de capital, et, d'autre part, d'apporter aux statuts les modifications découlant de cette augmentation de capital.